

Le Directeur

ARRÊTÉ N° 2022-52
RELATIF AU REFERENT EGALITE PROFESSIONNELLE

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques,

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11,
Vu le Code général de la fonction publique notamment ses articles L. 131-1 et suivants,
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,
Vu la circulaire du 22 décembre 2016 relative à la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique,
Vu la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique,
Vu la circulaire du 30 novembre 2019 relative à la mise en place de référents égalité au sein de l'Etat et de ses établissements publics,
Vu l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 30 novembre 2018,
Vu l'avis du comité technique de l'établissement du 6 décembre 2022,

ARRÊTE

Article 1

Madame Fabienne SENAUX est nommée référente « égalité professionnelle ».
La durée de la mission confiée à Madame Fabienne SENAUX est limitée à la durée du mandat du directeur de l'IEP en exercice.

Article 2

La référente « égalité professionnelle » est notamment chargée d'assurer une mission de conseil en matière d'égalité professionnelle, dans le cadre de toute procédure ou dispositif en faveur de l'égalité professionnelle.
Sa mission et les moyens mis à sa disposition sont détaillés dans la lettre de mission qui lui est remise.

Article 3

L'arrêté n°2016-02 est abrogé.

Article 4

Le secrétaire général de l'IEP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 12 décembre 2022

Rostane MEHDI
Professeur des Universités
Directeur de l'IEP



TRANSMIS AU RECTEUR LE : 14/12/2022

DATE D’AFFICHAGE : 15/12/2022